



Commission économique pour l'Europe**Comité exécutif****125^e réunion**

Genève, 30 novembre 2022

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives au Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques : décisions sur les questions relatives au Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques**Décisions relatives au Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques***Contexte*

1. Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a tenu sa vingt-huitième session à Genève, les 10 et 11 octobre 2022. Le rapport de la session est exposé dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/2.
2. La session du CEFACT-ONU a adopté le programme de travail du CEFACT-ONU pour 2023–2024 et a décidé de prolonger jusqu'en 2025 le mandat de l'Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire.
3. Le Comité exécutif est invité à approuver les décisions ci-dessus.

Projet de décision

4. Le Comité exécutif approuve par la présente :
 - a) Le programme de travail du CEFACT-ONU comme contenu dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/21/Rev.1, pour la période du 2023–2024 ;
 - b) L'extension du mandat de l'Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire du CEFACT-ONU comme contenu dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/23/Rev.1, pour la période 2023–2025.

